

Médiathèque municipale
Hélène Carrère d'Encausse
22, rue André Maurois
44470 CARQUEFOU
Tél. 02.28.22.24.00
mediatheque-jeunesse@mairie-carquefou.fr

ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR CHARTRE DES ACCUEILS DE CLASSES A LA MEDIATHEQUE

L'accueil des classes des établissements scolaires de Carquefou à la médiathèque Hélène Carrère d'Encausse a pour objectifs :

- ✓ **d'offrir aux enfants la possibilité de se familiariser avec la médiathèque et d'en connaître le fonctionnement**
- ✓ **d'apprendre à en exploiter les ressources**
- ✓ **d'inciter à la lecture**

L'apprentissage du fonctionnement de la médiathèque et de l'exploitation de ses ressources se fait sur l'ensemble de la scolarité de l'enfant (cycles 1, 2 et 3). La BCD (Bibliothèque-Centre de Documentation) des écoles et la médiathèque municipale se doivent d'être complémentaires dans leur fonction et leur utilisation.

Conditions d'accès

Tous les accueils de groupes doivent se faire dans le respect du règlement intérieur. Celui-ci est disponible à la banque d'accueil et pourra être fourni à ceux qui le souhaitent.

Les parcours à destination des classes visent à encadrer les accueils :
Chaque classe de maternelle et de primaire peut participer à un parcours et bénéficier de 2 à 3 séances durant l'année scolaire. La durée de l'accueil, ainsi que la fréquence, sont fonction du parcours proposé.

Sous réserve d'une demande préalable et d'un créneau horaire disponible, l'accueil des classes peut se faire :

- ✓ **le mardi de 9H à 12H et de 14H à 15H**
- ✓ **le jeudi de 9H à 12H et de 14H à 16H30**
- ✓ **le vendredi de 9H à 12H et de 14H à 15H**

Il est demandé aux enseignants de respecter les horaires et de prendre contact avec le personnel de la médiathèque le plus tôt possible en cas d'impossibilité de venir à la date et à l'heure prévue. Une séance annulée ne pourra être reportée qu'en fonction des disponibilités du personnel de la médiathèque en charge de la section jeunesse.

Les enseignants qui le souhaitent peuvent venir, en dehors des heures de classe, emprunter des livres pour les mettre à la disposition de leurs élèves. A la demande de l'enseignant, un lot de livres peut être préparé par le personnel de la médiathèque.

Conditions de prêt

Les livres, bandes dessinées, revues, CD peuvent être empruntés à raison de cinquante documents maximum par classe. **Les vidéos sont exclues du prêt pour des raisons d'ordre juridique.**

➤ **Vous êtes une classe de Carquefou :**

Vous pouvez emprunter au maximum : **50 documents, pour une durée de 60 jours**, dans le cadre suivant :

Type de documents	Nombre de prêts possibles
Livres	50
Revue	50
Bandes dessinées	10
Livres CD ou K7	10
CD audio	10
VHS ou DVD	0

Une liste des documents empruntés est fournie à l'enseignant.

La durée du prêt est de soixante jours. Il est toutefois demandé de rapporter les documents empruntés dans la mesure du possible, plus rapidement (d'autres lecteurs peuvent les attendre).

➤ **Vous êtes un établissement scolaire de Carquefou ET vous avez un projet nécessitant un travail à long terme ou un dépôt de documents :** (exclusivement après accord d'un responsable, sous réserve de la disponibilité des documents).

Par exemple : livres prêtés dans le cadre du défi lecture, du prix des incorruptibles,...

Vous pouvez emprunter au maximum : **100 documents, pour une durée de 120 jours**, dans le cadre suivant :

Type de documents	Nombre de prêts possibles
Livres	100
Revue	20
Bandes dessinées	20
Livres CD ou K7	20
CD audio	10
VHS ou DVD	0

Tout document perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé, au moment du constat fait par la médiathèque et sans attendre la fin de l'année scolaire.

Les documents empruntés sont sous la responsabilité de l'enseignant et de l'établissement scolaire.

En fin d'année scolaire, un courrier vous sera envoyé pour vous indiquer la date limite de restitution des documents empruntés ; cette date est impérative.

Activités

La médiathèque propose des parcours - propositions d'actions éducatives - en lien avec son fonds de documents et/ou sa programmation. Ces propositions d'actions sont déclinées thématiquement en 2 à 3 séances et proposées aux enfants lors des accueils à la médiathèque. Elles peuvent aussi être complémentaires de celles pratiquées dans les écoles et les BCD. Les enseignants ayant un projet en rapport avec le livre et la lecture

sont invités à prendre contact avec le personnel de la section jeunesse, référent sur les actions éducatives, pour en discuter.

La médiathèque propose également des ressources numériques (Storyplayr,...). Les enseignants s'engagent à respecter la consultation des documents numériques proposés par la médiathèque, selon les conditions qu'elle aura précisées.

Quelques propositions de parcours :

- ✓ Découverte des littératures
- ✓ Le cinéma : initiation à l'image animée
- ✓ Des parcours en lien avec la programmation : rencontre avec des illustrateurs, des auteurs,...

Une malle pédagogique sur le livre d'artiste peut également être empruntée par les enseignants intéressés.

Les enseignants souhaitant participer avec leur classe à un de ces parcours doivent faire part de leurs souhaits et de leurs disponibilités au personnel de la médiathèque. Il leur sera ensuite proposé des plages horaires. Certaines activités demandant une participation de l'enseignant, celui-ci devra reprendre contact avec le personnel en charge des accueils de classe, au plus tard 10 jours avant la date prévue pour la séance, faute de quoi celle-ci ne pourra avoir lieu.

Cette charte des accueils de classe devra être signée avant tout emprunt de documents ou accueil de classe.

A Carquefou, le :

Signature de l'enseignant :